

Le 22 avril 2009



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Monsieur François FILLON
Premier Ministre

57 rue de Varenne

75700 PARIS

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Hautmont

Canton de Landrecies

Canton de Solre le Château

Canton de Trélon

Objet : Transformation de l'antenne de Justice de Fourmies en Maison de Justice et du Droit

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Premier Ministre,

Après plusieurs relances auprès de Mme Rachida Dati, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, je viens de recevoir une réponse à ma demande, reprise en objet de la présente. Cette réponse ne me satisfaisant pas, je me permets de venir vers vous pour plaider de nouveau ce dossier.

En effet, lors de votre venue à la Préfecture de Lille en 2007 pour présenter la réforme de la carte judiciaire, je vous avais questionné sur les risques de dévitalisation de certains territoires déjà fortement fragilisés comme le bassin de Fourmies. Vous m'aviez alors répondu être effectivement soucieux de trouver des solutions de compensation pour ces territoires, ayant été vous-même marqué par les effets locaux néfastes de certains regroupements d'administrations dans votre Sarthe natale.

Avec la nouvelle carte judiciaire, même si Avesnes-sur-Helpe conserve son Tribunal de Grande Instance, elle perd le Tribunal de Commerce et la Chambre de l'Instruction, tous deux partis à Valenciennes, et regroupe à présent les deux Conseils de Prud'hommes supprimés à Fourmies et à Maubeuge.

Alors, certes, seuls vingt et un kilomètres séparent la commune de Fourmies (13 000 habitants) du tribunal d'Avesnes. Cependant, cet éloignement, même modéré, entraîne pour des gens de condition modeste, voire très modeste, des frais supplémentaires relativement importants qui peuvent les dissuader de faire valoir leurs droits. De même, pour ces personnes, entrer dans un tribunal, même pour y demander de l'information, est plus difficile que de franchir le seuil d'une Maison de Justice, véritable lieu de proximité et de service, moins solennel et intimidant.

De plus, avec la suppression du Conseil de Prud'homme de Fourmies qui servait jusque là de support logistique à l'antenne de Justice, c'est la Communauté de Communes Action Fourmies et Environs, dont les ressources sont limitées, qui finance, en grande partie seule, le fonctionnement de cette structure qui a prouvé avec les années toute sa pertinence et son utilité. Cette solution ne peut être pérenne.



Pour me contacter

> Permanence de Monsieur le Député : 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 / 03 27 57 05 10
www.ceriat.fr > contact.depute@ceriat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, je vous sollicite au nom de l'ensemble des habitants de notre bassin de vie, pour accorder une reconnaissance et des moyens à la hauteur des enjeux à cette antenne de Justice, en la transformant en une véritable Maison de Justice et du Droit (MJD).

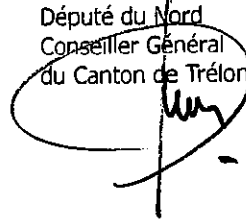
Nous attendons sincèrement beaucoup de votre décision. Cette « compensation » serait un geste fort, juste et apprécié. Je vous en remercie par avance.

Bien évidemment, je reste à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour évoquer la situation de cette ville de Fourmies qui a beaucoup donné pour l'histoire de notre Pays.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Jean-Luc PERAT

Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon



Pour me contacter

✓ Permanence de Monsieur le Député : 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 3 03 27 57 05 10
www.perat.fr / contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale : 26 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP